



Contexte du Partenariat en éducation postsecondaire – Méfaits de l'alcool

Introduction

Les universités et collèges canadiens prennent des moyens pour s'attaquer à une préoccupation commune : la réduction des méfaits liés à la consommation d'alcool sur les campus.

Un sondage réalisé en 2013 auprès de 34 039 étudiants dans 32 campus canadiens par le Consortium canadien de l'American College Health Association (National College Health Assessment) a fait ressortir les nombreux enjeux auxquels les établissements sont confrontés. Par exemple, un peu plus du quart (26,8 %) des étudiants qui boivent ont dit avoir pris sept verres ou plus la dernière fois qu'ils ont fait la fête ou ont socialisé, ce qui est nettement supérieur aux limites recommandées dans les Directives de consommation d'alcool à faible risque du Canada (c.-à-d. au plus deux verres par jour pour les femmes et trois pour les hommes). Les étudiants ont aussi dit que leur consommation avait des conséquences négatives, telles que poser des gestes qu'ils regrettaient par la suite (38,5 %), oublier où ils se trouvaient ou ce qu'ils avaient fait (31,2 %), avoir des relations sexuelles non protégées (20,8 %) ou se blesser physiquement (19,9 %).

Réunis à Ottawa en novembre 2014, une quarantaine de dirigeants de collèges, universités, organismes d'appui et organisations nationales en santé publique ont reconnu le besoin d'un partenariat canadien sur les méfaits liés à la consommation d'alcool. Cette initiative a été inspirée d'un groupe semblable, le programme national d'amélioration de la santé dans les établissements postsecondaires des États-Unis (National College Health Improvement Program ou NCHIP), réunissant 31 universités qui se sont engagées à échanger leurs pratiques exemplaires en vue de réduire les méfaits liés à la consommation d'alcool. L'Université Acadia, seul membre canadien et membre fondateur du NCHIP, a décidé de mettre sur pied une initiative du genre au Canada.

Le Partenariat en Éducation Postsecondaire – Méfaits de l'Alcool (PEP-MA) proposera aux établissements postsecondaires un cadre pour les aider à prendre des décisions factuelles concernant l'application des politiques en matière d'alcool, échanger des pratiques exemplaires et évaluer régulièrement les initiatives mises en œuvre.

Parmi les partenaires participant à ces activités, on retrouve notamment le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies, Universités Canada, l'Association des universités et collèges du Canada, l'Association des services aux étudiants des universités et collèges du Canada et l'Alliance canadienne des associations étudiantes.

Mission

Afin d'optimiser le développement positif, la réussite et le bien-être général des étudiants, le PEP-MA vise à réduire les méfaits liés à la consommation d'alcool dans les universités et collèges canadiens. Le partenariat propose une approche fondée sur des données probantes, des indicateurs communs



et un partage des stratégies et des résultats. Le PEP-MA favorisera l'échange de connaissances et d'expériences entre ses membres et ses partenaires afin de réduire les méfaits liés à l'alcool dans les universités et collèges du pays.

Vision

Les universités et collèges sont réputés pour être des communautés exemptes de méfaits sérieux liés à la consommation d'alcool. Les étudiants peuvent s'attendre à y trouver un environnement d'apprentissage qui n'encourage pas la consommation excessive d'alcool.

Valeurs

1. Nous veillons à ce que les étudiants participent à tous les aspects du PEP-MA, de la planification à la mise en œuvre des programmes, et qu'ils en deviennent les champions et les leaders;
2. Nous respectons la vie privée et la confidentialité des étudiants;
3. Nous respectons la confidentialité institutionnelle. Nous n'utilisons pas les données pour lier les institutions les unes contre les autres ou pour créer des comparaisons négatives;
4. Nous nous engageons à développer, mettre en œuvre et partager de nouvelles stratégies et de nouvelles initiatives, même celles qui sont infructueuses, afin de trouver le plus rapidement possible celles qui sont le plus efficaces;
5. Nous mesurons les résultats afin de tirer le meilleur parti de nos expériences collectives;
6. Nous travaillons avec des partenaires susceptibles de nous aider à concrétiser notre vision.

Objectifs

Objectifs de 1^{re} année

Le PEP-MA s'est fixé les objectifs suivants :

1. Le recteur de chaque institution devra signer la convention d'engagement;
2. Chaque institution-membre mettra sur pied une équipe sur le campus;
3. Les institutions-membres veilleront à définir un plan de gestion des données, mesurer les résultats et produire des rapports ;
4. Lors de la réunion nationale annuelle, chaque institution-membre devra être prête à présenter un rapport sur au moins une initiative visant la réduction des méfaits liés à la consommation d'alcool.

Objectifs quinquennaux

Le PEP-MA partagera les pratiques exemplaires basées sur un cycle complet de données sur la consommation d'alcool des étudiants dans les universités et les collèges. Plus précisément :

1. Mettre sur pied un dépôt d'initiatives, d'études de cas, de pratiques exemplaires et de politiques;
2. Publier, sur la base des données recueillies, le premier rapport sur les pratiques exemplaires canadiennes en matière de réduction des méfaits liés à la consommation d'alcool;



3. Acquérir une connaissance de base quant à la réduction des méfaits liés à la consommation d'alcool en contexte universitaire et collégial au Canada.

Obligations et attentes des établissements membres

1. S'engager dans le PEP-MA pour **une période minimale de cinq ans** à l'issue de laquelle le partenariat fera l'objet d'une évaluation;
2. Apposer la signature du recteur à la convention d'engagement;
3. Veiller à la formation d'une équipe sur le campus, comprenant un cadre supérieur afin de stimuler et orienter le travail du PEP-MA;
4. Participer à une réunion nationale annuelle afin de partager des idées et réfléchir aux éventuelles initiatives à mettre en œuvre;
5. Veiller à la collecte des renseignements nécessaires au plan de gestion des données approuvé par le PEP-MA;
6. Interagir avec les partenaires et les organismes provinciaux et fédéraux pertinents;
7. Fournir les données agrégées et anonymisées, comme stipulé dans la convention d'engagement.

Gouvernance et groupe directeur

Les établissements et organismes partenaires seront appelés à fournir des bénévoles pour siéger à un comité national chargé d'orienter le travail du PEP-MA. Composition proposée du comité :

- 1 co-président, représentant des Universités et Collèges du Canada
- 1 co-président, représentant du Centre canadien de lutte contre les toxicomanies
- 4 représentants régionaux (Atlantique, Québec, Ontario, Ouest)
- 4 représentants étudiants régionaux (Atlantique, Québec, Ontario, Ouest)
- 1 spécialiste en gestion des données
- 1 spécialiste en communication
- 1 représentant du Centre canadien de lutte contre les toxicomanies
- 1 représentant d'Universités Canada
- 1 représentant de Collèges et instituts Canada
- 1 représentant du Comité consultatif sur la Stratégie nationale sur l'alcool

Composition

Lorsque la composition initiale du comité sera bien établie, on envisagera l'ajout annuel de nouveaux membres afin que le travail se poursuive de façon efficace. Les membres éventuels seront invités à présenter leur candidature au plus tard le 1^{er} février afin de pouvoir se joindre au PEP-MA lors de la réunion nationale annuelle de mai (printemps). Cela permettra au PEP-MA de prévoir un processus transitionnel approprié afin que les nouveaux membres puissent s'intégrer aisément.



Cotisation

À mesure que le PEP-MA progresse et devient plus opérationnel, il est possible que les institutions membres soient invitées à verser une cotisation annuelle afin, par exemple, d'embaucher une personne-ressource à temps partiel, couvrir certains frais administratifs ou développer des initiatives communes. Dans une telle éventualité, ces frais de cotisation seront de l'ordre de 500 \$ à 1 000 \$.

Partenariats

Le PEP-MA inclura des organismes qui partagent une mission et des valeurs communes. Il regroupera Universités Canada, l'Association des services aux étudiants des universités et collèges du Canada, le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies, Collèges et instituts Canada ainsi que les associations étudiantes régionales et nationales.

Facteurs de réussite décisifs

- Engagement des membres à la culture du partage des informations et des connaissances;
- Adhésion des hauts responsables (recteur et vice-recteur) de l'ensemble des institutions-membres;
- Implication, participation et leadership des étudiants;
- Implication du corps professoral et des employés;
- Engagement à l'échelle du campus;
- Implication des partenaires.

